

Le recensement : Connaître sa population d'hier et d'aujourd'hui



Le recensement 2023 va bientôt débuter. Outil essentiel pour évaluer les besoins de la population et donc dicter les priorités d'investissement, il est obligatoire.

Le premier véritable recensement est réalisé en l'an 1801. Il est alors demandé aux maires qu'ils fournissent un état de la population de leur commune. Certains se contentent de reprendre les registres d'état civil, d'autres font établir des listes nominatives. C'est le cas à Savigny. Ce premier recensement est divisé en deux parties : les « mâles » d'un côté, les « femelles » de l'autre » 839 individus sont recensés avec leur nom, prénom, situation maritale (marié, « garçon » ou « fille », veuf ou veuve), leur âge et les observations éventuelles.

La profession est aussi indiquée. Beaucoup sont vigneron et on retrouve des noms bien connus dans l'histoire de la ville : Aupé, Mézard, Mesureux. On y découvre des métiers parfois disparus : perruquier, charron, tourneur en bois, vannier, cocher, batteur, vacher, tonnelier, taillandier, tailleur d'habit, postillon...

Le recensement est généralisé en 1836. Les listes sont alors établies en double exemplaire : un pour la préfecture (cet exemplaire est conservé et mis en ligne par les Archives Départementales de l'Essonne), un pour la commune (conservé aux Archives communales).

Le saviez-vous ?

Depuis 2004, les modalités de recensement ont évolué. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, on procède à une enquête par sondage auprès d'un échantillon représentant 8% des logements.



Affiche informant du recensement partiel de la population – 1958.

Recensement de l'an IX. A partir de 1836, le recensement a lieu tous les 5 ans, sauf en 1871 (reporté en 1872), 1916 et 1941 pour cause de guerre.

Carte d'agent recenseur habilité par le maire – 1962.

Bulletin individuel – 1921. Le bulletin individuel fait son apparition dans toute la France – 1872.